



Message phyto fraise n°2023-1 Mai 2023

ABAMECTINE : modification des spécialités proposées

Suite à la ré-approbation de la molécule abamectine incluant une restriction d'utilisation sous abri uniquement l'AMM de certaines spécialités s'est vu mise à jour impactant les produits disponibles sur fraise sous abris.

Pour rappel, le **VERTIMEC** (spécialité de chez Syngenta) n'est plus soutenu par la firme en raison des modifications de LMR et des restrictions d'usages sous abri uniquement.

Dans le cas de la **DIAMECTINE** (spécialité de chez Ascenza, n° AMM 2160783), la firme continue de soutenir son usage, notamment sur fraise sous abri contre acariens (traitement des parties aériennes). Concernant le respect de la nouvelle LMR, les données fournies par la firme sont en cours d'évaluation par l'ANSES.

Dose	1.2 L/ha
Nombre max. d'application	3/an
DAR	3 jours
DRE	24h

Source : ASCENZA et SYNGENTA

Additif à la fiche de protection de la fraise 2022-2023

Dans le cadre de la lutte contre l'oïdium, il est fortement conseillé d'alterner les familles chimiques de produits pour éviter les phénomènes de résistances. Deux familles sont concernées pour l'oïdium : les triazoles et les SDHI. La liste des produits appartenant à ces familles est disponible ci-dessous :

Familles des triazoles	Familles des SDHI
CIDELY TOP	FONTELIS
DAGONIS	
ORTIVA TOP	LUNA SENSATION
	SIGNUM

Arrêté pollinisateur : note d'information

Une nouvelle note nationale concernant l'arrêté du 11 novembre 2021 relatif à la protection des pollinisateurs a été publiée. Vous pouvez la consulter dans le document fourni en pièce jointe.

Avant toute utilisation d'un produit phytosanitaire, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi.

Rédaction : Antoine Dourdan (CA 84 /APREL – n° agrément conseil phyto : IF01762), Myriam Carmentran (CA 47 – n° agrément conseil phyto : AQ01540), Marion Turquet et Christophe Carmagnat (Invenio – n° agrément conseil phyto : OF-0084-21222) et Louise Cachenaut (AOPn Fraises de France – n° agrément conseil phyto : OF-0000-87853).

Diffusion : Louise Cachenaut (AOPn Fraises de France).

Renseignements complémentaires : antoine.dourdan@vaucluse.chambagri.fr

Partenaires financiers :



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural :
Développement des territoires
Projet co-financé par l'Union européenne
fonds européen agricole
de développement rural - FEADER

